CROUS DE NICE-TOULON

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâti, session 2023, dans l'académie de NICE.

La Directrice Générale du CROUS DE NICE-TOULON,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de NICE, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâti, au titre de l'année 2023, dans l'académie de NICE :

Monsieur ASSEMAT Sebastien, attaché principal d'administration de l'Etat, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice Toulon, Nice.
Madame CIABRINI Aurelie, ingénieur d'étude, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Corse, Corte.
Monsieur LHUISSIER Jérôme, ingénieur de recherche, expert, Université Côte d'Azur, Nice.
Monsieur BECK Denis, attaché principal d'administration de l'etat, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Aix Marseille Avignon, Marseille.
Madame GRUFFAZ Christine, ingénieure de recherche de 1ère classe, Université de Toulon, Toulon.
Madame SENEZKO-ASSIBAT Lydia, attachée d'administration de l'Etat, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Nice Toulon, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

CENTRE REGIONAL des OEUVRES UNIVERSITAIRES NICE

Fait à Nice, le 26/04/2023